



RÉGIE INTERNE 2025-2026

**SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE
Père-Pacifique
44 rue Lasalle
Pointe-à-la-croix (Québec) G0C 1L0
418-788-2931 poste 4036
sg.pere-pacifique@cssrl.gouv.qc.ca**





1. Objectifs des services de garde en milieu scolaire

Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins en complémentarité aux services éducatifs de l'école. Depuis juillet 2023, il y aura l'élaboration d'un programme d'activités pédagogiques pour les services de garde en milieu scolaire du Québec. Il sera présenté au conseil d'établissement de l'école.

2. Contrat et modalité de paiement

Un engagement sera établi entre le service de garde et le parent utilisateur par le biais de la fiche d'inscription. Nous disposons d'une boîte vocale : (418-788-2931 poste: 4036. Il est entendu que les frais de garde établis sur la base des heures et des jours prévus dans le contrat sont dus et payables que l'enfant soit présent ou non à moins d'un événement majeur tel qu'inscrit dans la politique du centre de service scolaire René-Levesque : maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale, convocation par un tribunal, décès d'un proche, participation à un événement sportif d'envergure.

3. Organisation et fonctionnement

Nous possédons des fours à micro-ondes. Les repas sont réchauffés par le personnel du service de garde. Afin de diminuer le moment d'attente de votre enfant, vous pouvez lui offrir un repas froid ou chaud dans un Thermos. De plus, nous vous demandons de fournir les ustensiles et d'identifier les plats de vos enfants. La boîte à lunch doit également être identifiée. Consultez la politique alimentaire dans l'agenda de votre enfant pour connaître ce qui est permis. Une collation de fin d'après-midi est à prévoir.

4. Heure d'ouverture

Le service de garde est en fonction lorsque l'école est ouverte. Celui-ci ouvre ses portes du lundi au vendredi pendant les périodes dites non scolaires soit : le matin de 6h40 à 8h05, le midi de 11h40 à 13h05, le soir de 15h30 à 17h00.

5. Journée pédagogique ou tempête

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 6h40 à 17h00. Vous devez fournir un repas froid. Une communication sous forme de coupon-réponse avec une description de l'activité est envoyée environ une semaine avant la journée prévue. Vous devez le remplir et le retourner au service de garde en respectant la date indiquée car aucune inscription n'est acceptée après cette date. Les coûts associés devront être assumés. Lors des tempêtes, le service de garde est ouvert. Le transport de votre enfant est alors assuré par vous.

6. Congés pour les élèves du préscolaire 4-5 ans

Les élèves du préscolaire 4-5 ans ont des congés de plus durant l'année. Le service de garde sera ouvert et aucun frais ne sera exigé aux parents (pour les heures scolaires soit de 8h05 à 11h40 et de 13h05 à 15h30).

Les frais de garde

- Les paiements se font toujours par virement bancaire. L'argent comptant ne sera pas accepté.
- Le solde entier doit être acquitté dans les deux semaines suivant la date d'émission de l'état de compte. Tout contrat sera rompu pour un solde excédant 200\$ par enfants.

L'inscription au service de garde scolaire sera refusée lorsque le parent a un solde en souffrance.

Retard de paiement :

- Premier avis / entente de paiement
- Deuxième avis / dernier rappel
- 30 jours après le mois courant : Arrêt de service de garde.

Étant donné notre grand territoire, le centre de service scolaire prend en charge les frais du service de garde aux élèves plus éloignés sur l'heure du dîner afin que ceux-ci aient un temps raisonnable pour manger.

Qui rejoindre en cas de changement

En cas de changement, le secrétariat de l'école doit en être avisé. Pour les enfants sporadiques: les présences de votre enfant devront être dites en début de semaine via la messagerie du service de garde et tout changement doit être communiqué avant 14h la journée même. Si nous ne sommes pas avisés d'un changement avant 14h, nous gardons votre enfant au service de garde.

Arrivée et départs à pied

Vous devez, à l'arrivée comme au départ de votre enfant, entrer à l'intérieur afin d'assurer une sécurité et d'avoir un contact direct avec le personnel du service de garde.

À partir de la troisième année, les parents qui désirent ne pas entrer dans l'école ou que leur enfant quitte seul, doivent remplir un formulaire de départ à pied afin de décharger l'école de toute responsabilité.

Tarification	
Fréquentation régulière	9,70 \$ / jour
Fréquentation sporadique Matin : 6h40 à 8h05 Midi : 11h40 à 13h05 Soir : 15h30 à 17h00	matin : 4,53 \$ midi : 4,80 \$ Soir : 5,60 \$
Journée pédagogique 6h40 à 17h00	9,70 \$ / Tous
Retard	5,00\$ / 10 min